

Mensuel de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

La dématérialisation, retour vers le futur...

Il y a quelques jours, l'AFSCA a communiqué sa décision de reporter l'échéance du projet de dématérialisation, à savoir l'abandon du passeport bovin au format papier.

Ce projet initié en 2015 avec la volonté de rendre la traçabilité des bovins meilleur marché, grâce à l'économie d'impression et de renvoi postal des passeports, se trouve à nouveau reporté aujourd'hui de plus d'un an.

Les raisons de ce dernier report, qui en est à sa quatrième ou cinquième échéance... sont de plusieurs ordres.

D'une part l'analyse des modifications à apporter à Sanitel, pour gérer le passeport électronique tout en conservant une version papier, a nécessité des développements informatiques plus complexes que prévus, et dès lors plus de temps - et donc plus de moyens - pour atteindre l'objectif final.

D'autre part le cycle de 4 ans, imposé dans la réévaluation périodique des contrats de développement et de support informatique du système Sanitel, arrive à son terme sans garantie d'une reconduction auprès du fournisseur précédent à l'issue du nouvel appel d'offre en cours et provoque une phase d'incertitude... La transition aura-t-elle lieu comme programmé début 2021...?

Enfin, la législation devait être adaptée pour répondre au fonctionnement revu et adapté du système de traçabilité, tout en respectant la nouvelle loi de santé animale européenne programmée au printemps 2021, garantissant ainsi une parfaite synchronisation.

Bien sûr, nous avions rapidement compris que rien ne serait facile dans ce projet... Jamais ne s'est manifestée la moindre volonté de «faire simple» et beaucoup de parties prenantes sont intervenues en sens opposés lors des concertations pour progresser... Une vraie procession d'Echternach donc, trois pas en avant, deux pas en arrière, à la cadence d'une marche polka!

Par deux fois, début 2016 et fin 2017, nous avons tiré la sonnette d'alarme, pour signaler la complexification du projet et avertir de nos craintes d'un budget intenable, contraire aux attentes du front vert qui revendique une diminution des

Nous sommes donc loin de l'objectif principal initialement

Entretemps, nous ne sommes bien entendu pas restés endormis sur nos acquis car pour l'ARSIA, la dématérialisation reste une belle opportunité de façonner l'identification du futur... Rien ne sert de courir, il faut partir à point!

Dès 2015, notre cellule Informatique et ses sous-traitants se sont en effet penchés sur l'évolution attendue de la dématérialisation et ont produit rapidement un POC (« proof of concept ») démontrant qu'un système simple, s'appuyant sur les modules conviviaux de notre portail CERISE, pouvait être développé dans des limites financières raisonnables, en restant bien entendu attaché au cœur de la base de données Sanitel et garantissant ainsi sa qualité centrale et authentique.

Malheureusement, nous n'avons pas été soutenus dans nos idées par les instances officielles, notamment en raison du retard pris par nos homologues flamands, et il aura finalement fallu attendre les grèves postales de fin 2018 pour prouver, presque par hasard, que notre concept pouvait fonctionner. Au contraire, nous en avons même été blâmés.

Dans notre approche pragmatique, les outils technologiques récents ont été intégrés afin de disposer d'outils portables (smartphones notamment) pour le développement d'applications pratiques et conviviales rencontrant à la fois les besoins de suivi de la traçabilité et de la santé animale, où de plus en plus de statuts doivent pouvoir être consultés en temps réel à chaque étape de la filière.

Certains détenteurs et opérateurs sont déjà utilisateurs convaincus - et satisfaits! - de ces nouveaux outils d'enregistrement et de consultation, et des applications supplémentaires sont en cours de finalisation pour faciliter les opérations d'enregistrement des mouvements (transporteurs, négociants, marchés, ...), notamment pour répondre aux nécessités de contrôle préalable aux rassemblements des

A l'automne 2015, nous avions déjà proposé à l'AFSCA d'abandonner l'impression systématique et obligatoire des passeports bovins pour certaines catégories d'éleveurs et détenteurs, par exemple producteurs laitiers purs (pour leurs petits veaux mâles et leurs petites génisses de renouvellement) ou engraisseurs de bovins (à destination finale directe vers l'abattoir), mais cette demande est restée, là aussi, lettre morte.

La semaine dernière, au cours d'une concertation à l'AFSCA, nos collègues flamands ont réitéré la même proposition, bien entendu soutenue par nos représentants, mais celle-ci a été rapidement refusée, en prétextant que la base légale ne l'autorise pas.

Et pourtant, une dérogation possible le permettrait sans doute, avantageant déjà ainsi une partie de nos éleveurs et détenteurs qui pourraient en tirer bénéfice en cette période

Nous continuerons donc à avancer, plutôt tortue que lièvre, avec la certitude d'atteindre en tête l'objectif final. Mais à

> Jean-Paul Dubois Directeur de la Traçabilité, ARSIA

Commissions d'accompagnement

Réjoignez-nous à l'une de ces réunions, en toute convivialité et selon vos disponibilités!

LES WALEFFE

rue Boca de Waremme, 2

A l'initiative de Mr. Frédéric RENSON

Allée des Artisans, 2

de Ciney, le CETA du Condroz s'associent à cette organisation

A l'initiative de Mr. Pierre BEGHIN. Le Comice du Condroz, les sections locales de la FWA d'Andenne et

" Au Boca "

CINEY Locaux de l'ARSIA



GHISLENGHIEN Hôtel HORIZON Avenue des Artisans, 1

A l'initiative de Mme Christel BUYSE



LIBRAMONT Salle du Foot Avenue d'Houffalize, 44

A l'initiative de Mme Marie-Laurence Semaille et avec la collaboration de la section provinciale de la FWA



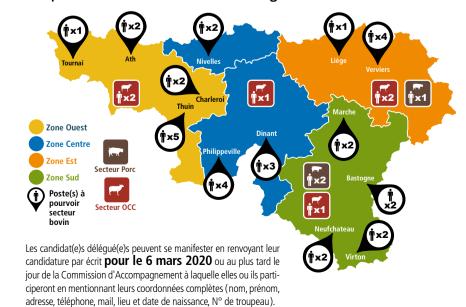
A l'initiative de Mr. David PIERARD et avec la collaboration du Comice Durbuy-Erezée-Manhay

RCA Centre Sportif d'Frezée Avenue des Nations Unies, 10A

Ordre du jour

- Accueil des participants
- «Comment protéger son troupeau et rester indemne» par le Dr. Vét. Julien Evrard, Vétérinaire à l'Arsia ou le Dr. Laurent Delooz, Vétérinaire à l'Arsia
- Actualités ARSIA

Participez au développement de l'ARSIA en nous apportant vos idées et propositions, devenez délégué(e)! Les postes vacants existent dans les régions suivantes :









BIOSÉCURITÉ





Kít Achat et mycoplasmose: 10 réponses à vos questions

Vous avez acheté un bovin et l'avez judicieusement testé avant de l'introduire dans votre cheptel en recourant au Kit Achat de l'ARSIA. Malheureusement, le dépistage de la mycoplasmose vous revient positif. Que faire?

Comprendre le résultat...

... de la première prise de sang : l'animal détecté positif a eu un contact avec la bactérie, probablement dans les 6 mois précédents.

Un animal négatif n'est pas malade en tant que tel, au moment du prélèvement. Mais il pourrait toutefois être porteur sain et excréteur de la bactérie.

... de l'examen complémentaire sur écouvillon, par PCR: un résultat positif garantit que l'animal excrète, information cruciale et sûre! Prudence par contre avec un résultat négatif: il atteste que l'animal n'excrétait pas... au moment du prélèvement, là où il a été réalisé ou encore que les conditions dans lesquelles il a été réalisé n'ont pas permis de prélever la bactérie. En effet, l'excrétion peut être intermittente et par ailleurs « écouvillonner » entièrement les muqueuses d'une cavité nasale est quasi impossible...

La mycoplasmose

Germe responsable : une bactérie, mycoplasma bovis

La mycoplasmose est une infection dont les manifestations chez l'animal sont très diverses. La transmission entre troupeaux est généralement liée à la présence de bovins porteurs « asymptomatiques », c'est-à-dire ne présentant aucun signe de la maladie, ce qui justifie son ajout dans le Kit Achat de l'ARSIA. Parce qu'il y a à ce jour peu de moyens de lutter efficacement contre le pathogène, il est donc important d'empêcher son entrée dans un élevage.

En Wallonie, les analyses sur lait de tank nous indiquent que le germe circule au sein d'1 troupeau sur 4.

Près de 12 % des bovins dépistés à l'achat étaient porteurs de cette maladie en 2018, soit plus d'1 sur 10.



Quels examens complémentaires puis-je réaliser?

Que le premier résultat du Kit Achat soit positif ou négatif (voir son interprétation ci-dessus), les chances de détecter un animal à risque seront maximisées en réalisant un test « PCR ». Par simplicité d'usage, on se limite souvent pour ce faire à un écouvillon nasal. Chez le taureau, il est toutefois justifié de réaliser un écouvillon préputial et chez la femelle, un écouvillon vaginal.

En pratique, il est possible au labo de mélanger 2 voire 3 de ces échantillons. A la demande de votre vétérinaire, le laboratoire réalisera une « recherche groupée sur les 3 échantillons », ce qui en réduit le coût.

Chez la femelle en lactation, un échantillon de lait des 4 quartiers peut également être analysé.



Quelles sont les voies de contamination?

Toutes les sécrétions ou productions sont potentiellement virulentes, majoritairement celles issues des voies respiratoires, mammaires et génitales.



Si j'ai bien isolé l'animal positif dès son arrivée, quel est le risque d'introduction de la maladie?

Le risque est faible dans ce cas, *M. bovis* se transmettant principalement de manière directe et horizontale via les aérosols (soit les germes en suspension) produits lors de bronchopneumonies. Néanmoins, la transmission indirecte via le matériel de nettoyage, les vêtements, etc, ... ne doit pas être négligée, vu la persistance de *M. bovis* dans l'environnement pendant plusieurs semaines.



Mon troupeau est déjà infecté. Quel est encore le risque si j'introduis quand même un nouveau bovin positif?

Le germe *M. bovis* peut se décliner sous plusieurs souches, très différentes l'une de l'autre ! Par conséquent,

- une souche présente dans un élevage peut y engendrer des grippes alors qu'une autre dans un autre élevage y sera responsable de mammites par exemple, ou encore d'arthrites.
- certaines souches sont plus « agressives » que d'autres et peuvent donc compliquer la situation existante.
- suite à une mutation génétique, une nouvelle souche introduite pourrait induire une antibiorésistance supplémentaire.
- lorsqu'un individu est infecté par deux souches, son système immunitaire se mobilise contre l'une et l'autre et doit donc « travailler »... deux fois plus pour lutter contre la même maladie, ce qui est source d'épuisement pour l'animal.

Il est dès lors recommandé d'empêcher l'entrée de nouvelles souches, même dans un élevage déjà infecté!



Quel est le risque de garder l'animal positif?

M. bovis provoque principalement chez les jeunes des bronchopneumonies, des arthrites, des otites, et chez les femelles en lactation des mammites. Il engendre des pertes économiques très importantes.



Y-a-t-il un risque d'excrétion sur une longue durée?

Oui, les animaux infectés porteurs latents et apparemment sains, dont la proportion au sein d'un élevage peut être élevée, peuvent excréter pendant des mois.



Y a-t-il un risque pour la santé humaine?

M. bovis est en général inféodé à la race bovine. La bactérie a toutefois déjà été isolée chez un homme présentant une maladie systémique. Le risque est néanmoins extrêmement faible.



Existe-t-il un traitement?

Peu d'antibiotiques sont efficaces vis-à-vis de *M. bovis* qui, de plus, mute aisément pour leur résister. L'utilisation préventive de substances antibiotiques est hautement déconseillée, sous peine de voir rapidement se multiplier les résistances.



Quelles sont les possibilités de ne pas garder l'animal?

En l'absence de vice rédhibitoire, un contrat de vente préalable stipulant la reprise de l'animal par le vendeur en cas de séropositivité pourra se révéler fort utile. Un tel modèle de convention est disponible sur notre site www.arsia.be (onglet téléchargements, ⇒ documents).



Faut-il envisager la réforme de l'animal positif au Kit Achat?

Dans l'état actuel de la situation, elle est fortement conseillée.

Conclusion

Nous sommes bien conscients de proposer, à ce jour, peu de solutions ou réponses, simples, « tranchées » et radicales. Empêcher un animal déclaré infecté d'entrer est déjà possible et il faut exploiter cette démarche. Traiter un animal ou un élevage reste complexe, et s'il n'existe à ce jour aucun plan de lutte, nous pouvons vous aider à trouver une solution spécifique à votre élevage afin de réduire la pression d'infection et renforcer l'immunité de votre troupeau. Un vétérinaire de l'ARSIA peut pour ce faire assurer une visite de votre élevage, en collaboration avec votre vétérinaire.

Tant au laboratoire qu'à l'administration de la Santé animale, l'ARSIA mène activement plusieurs travaux de recherche en termes de prévention, diagnostic et traitement, dans le but d'assainir cette situation problématique pour de nombreux élevages.



Bulletin n°23

Bulletin épidémiologique

Pour plus d'informations
Dr. Laurent Delooz

avo@arsia.be

083 23 05 15 - option 4

Réseau Wallon d'épidémio-surveillance des avortements bovins et petits ruminants

Depuis 10 ans, le « Protocole Avortement » assure la surveillance de la brucellose et de nombreuses autres maladies abortives, infectieuses ou non. Dans plus de 50 % des cas, l'ARSIA met en évidence un agent pathogène, que ce soit une bactérie, une mycose, un virus ou un parasite. Plus complexes à diagnostiquer, d'autres causes non infectieuses existent, toxiques, génétiques ou encore liées une carence. Complexe n'est pas synonyme d'impossible! Certaines lésions observées à l'autopsie peuvent orienter le diagnostic, ce que nous développons ci-après.

Sur la piste des malformations fœtales

Des malformations peuvent apparaître sur l'avorton ou ultérieurement lors de son autopsie. La sensibilité du fœtus varie selon l'agent pathogène et le stade de la gestation, ou encore s'il s'agit d'un agent toxique, de la dose consommée par la mère.

Parceque certaines lésions ne sont découvertes qu'à l'autopsie, il est indispensable d'analyser, autant que possible, l'avorton et les arrières-faix, dans le cadre du Protocole Avortement. En cas d'avortements répétés, le panel d'analyses sera étendu jusqu'à l'examen au microscope, ou encore l'analyse des aliments.

BVD

Bien qu'en voie d'éradication en Belgique et donc, toujours moins identifié lors d'avortement, le virus de la BVD est responsable de mortalité embryonnaire précoce, d'avortement et d'anomalies congénitales, situées principalement dans le cerveau, si l'infection a lieu entre le 100ème et le 150ème jour de gestation.

FCO (maladie de la langue bleue)

La Belgique a perdu son statut indemne en 2019 et le virus de la FCO peut recirculer en Wallonie... Si l'infection a lieu entre le 60ème et 120ème jour de gestation, elle provoque des avortements accompagnés de malformations, étant donné la faible couverture vaccinale du cheptel wallon. Le cerveau est principalement atteint: accumulation d'eau donnant lieu à un bombement du front ou autres lésions nécessitant l'ouverture de la boîte crânienne et donc l'autopsie de l'avorton!

SCHMALLENBERG

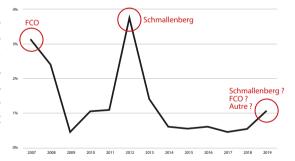
Le virus de la maladie de Schmallenberg circule en Wallonie et peut toujours provoquer des avortements accompagnés de malformations, si l'infection a lieu entre le 60^{ème} et

180ème jour de gestation. Le virus affecte le système nerveux et entraîne raideur et contractures des articulations, torticolis, déformations de la colonne vertébrale mais également des malformations du cerveau similaires à celles observées lors d'infection par la FCO.



NEOSPOROSE

Les infestations par le parasite de la néosporose conduisent majoritairement à des avortements sans malformations. Mais dans un très petit nombre de cas, des veaux peuvent présenter ces dernières, comme pour la FCO.



PLANTES TOXIQUES

Ce sont probablement les causes les plus fréquentes d'intoxications à l'origine de malformations. Leurs effets sont assez spécifiques de l'espèce végétale en cause (voir tableau). La consommation peut avoir lieu lors du pâturage ou à l'étable avec du fourrage séché qui a conservé sa toxicité.

Plante toxique	Lésions	Période de sensibilité pendant la gestation
Grande ciguë	Raideur des articulations, fente du palais buccal	De 40 à 75 jours
Vératre	Cyclopie, déformations squelettiques et hydrocéphalie	Indéterminée
Astragale	Déformations squelettiques, œdème généralisé	Indéterminée
Oxytropis champêtre	Déformations squelettiques, œdème généralisé	Indéterminée
Lupin	Raideur des articulations, fente du palais buccal	De 40 à 100 jours
Sorgho	Raideur des articulations	Indéterminée
Tabac	Raideur des articulations, fente du palais	De 40 à 75 jours
Pailles, céréales moisies	Déformations squelettiques	Indéterminée

D'autres plantes sont *suspectes* d'être responsables de malformations articulaires...: séneçon, coquelicot, colchique, pervenche.

GÉNÉTIQUE

De nombreux types d'anomalies génétiques existent! A l'exception de quelques anomalies bien connues (les principales tares testées), la plupart sont mal étudiées chez les bovins, en raison à la fois du coût et de la difficulté d'obtenir de nombreux animaux (atteints ou non) d'une même lignée. Il subsiste donc à ce jour pour la plupart des questions quant à leur origine.

En 2019, nous avons constaté à l'autopsie une augmentation du taux de fœtus malformés. Outre la surveillance nationale mise en place

CARENCES ALIMENTAIRES

✓ Iode

La carence en iode survient lors d'un défaut d'apport ou une baisse de l'absorption liée à la consommation de crucifères (navets, choux, ...), d'aliments riches en calcium (pulpes de betteraves, ...).

Elle est entre autres responsable d'une augmentation de la mortinatalité, d'avortements ou de la naissance de veaux malformés porteurs d'un goitre.

Manganèse

La carence en manganèse semble liée soit à un défaut d'apport dans l'alimentation, soit à un trouble interne entraînant une baisse de son absorption. Elle est entre autres responsable d'une augmentation de la mortalité néonatale et d'anomalies osseuses ou cartilagineuses.

✓ Sélénium et/ou vitamine E

La carence peut être liée soit au sol pauvre en sélénium ou aux plantes trop pauvres en vitamine E, soit à une ration riche en acides gras insaturés entraînant une baisse d'absorption de ces éléments.

La carence chez les mères provoque en général chez le jeune veau des symptômes regroupés sous le syndrome de « myopathie » : atteinte cardiaque, morts subites, problèmes de déglutition, veaux mous, ...

Vitamine A

La carence en vitamine A est liée à un défaut d'apport en β-carotène dans la ration si cette dernière est très pauvre en fourrage ou ce dernier de mauvaise qualité. Une baisse d'absorption peut se produire lors de la consommation d'un excès de nitrates.

La carence maternelle produit chez le veau une diminution de la résistance aux infections, mais aussi de véritables anomalies, oculaires par exemple.

✓ Vitamine D

La cause de la carence en vitamine D est alimentaire ou due à un manque de rayons ultraviolets sur la peau.

Elle provoquera chez le veau du rachitisme, manifeste par un gonflement des articulations et des membres, une déformation du crâne, un dos courbé, une prédisposition aux fractures osseuses, des anomalies musculaires, dentaires, ...

Un avorton dans votre élevage?

Contactez-nous en téléphonant au 083 23 05 15 et/ou en envoyant la 1ère page du document «FORM 45 » par mail à <u>ramassage.cadavre@arsia.be</u> ou par fax au 065 39 97 11 pour demander le passage gratuit de la camionnette si le transport de l'avorton est nécessaire.



Vaccination BVD

Frais et frayeur inutiles

Depuis 2018, il est possible de maintenir le statut « Indemne de BVD » de son troupeau en effectuant des prélèvements sanguins sur maximum 20 animaux âgés de 9 à 14 mois tirés au sort. Traités dans un laboratoire agréé, ces prélèvements servent à la recherche d'anticorps dirigés contre le virus de la BVD afin de mettre en évidence de façon indirecte le passage ou la présence d'un IPI dans le troupeau.

Le jeune âge des bovins testés permet de détecter un potentiel IPI né récemment dans le troupeau tout en autorisant la vaccination des génisses juste avant la mise à la reproduction et en évitant l'interférence des anticorps du colostrum (présents potentiellement jusqu'à l'âge de 8 mois suite à la vaccination des mères).

Votre troupeau est «Indemne de BVD » ? Vous souhaitez passer au monitoring sur le sang? Attention à la vaccination!

Actuellement, lorsqu'un éleveur souhaite arrêter le dépistage systématique à la naissance, nous l'informons par courrier que la vaccination des jeunes bovins **avec un vaccin contenant une valence BVD** est incompatible avec le contrôle sur le sang car elle engendre la production d'anticorps dirigés contre le virus de la BVD, non différentiables des anticorps produits suite à la présence d'un IPI dans le troupeau.

C'est pourquoi, avant de valider dans son élevage l'arrêt du dépistage au bouclage, nous lui demandons de nous renvoyer un document signé, attestant qu'il ne vaccinera pas ses jeunes bovins avec un tel vaccin...

Pourquoi tant de précautions...?!

C'est qu'en 2019, et malgré ce courrier, sur une vingtaine de sondages BVD réalisés sur le sang, nous avons dû déplorer de nombreux bovins positifs dans 3 élevages, perdant du coup leur précieux statut « Indemne de BVD ». Après enquête, ils étaient soit liés à une vaccination "grippe" des veaux avec un vaccin contenant une valence BVD, soit à la vaccination contre la BVD du cheptel reproducteur avant l'âge de 14 mois.

De fâcheuses conséquences

Ces «fausses» pertes de statut indemne de BVD sont bien évidemment regrettables.

En effet, les résultats positifs lors d'un maintien entraînent la suspension du statut BVD du troupeau, la reprise obligatoire du dépistage systématique à la naissance pendant au moins un an et l'obligation de tester tous les veaux nés dans le troupeau et non dépistés à la naissance.

Et la vaccination dans tout ça?

Que ce soient la vaccination contre les grippes

ou la vaccination BVD du cheptel reproducteur, elles sont évidement recommandées même dans tous les troupeaux indemnes où le dépistage naissance est arrêté!

Par contre, la BVD étant une maladie officielle, seul votre vétérinaire d'épidémiosurveillance est autorisé à fournir du vaccin BVD. Selon le statut BVD de votre troupeau et le suivi de la BVD choisi (au bouclage ou par prise de sang), il s'assurera que le protocole vaccinal instauré est compatible avec le suivi de la BVD.

Une question?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre vétérinaire d'exploitation pour en discuter.

Par ailleurs, l'administration de la Santé reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à prendre contact avec notre service soit par mail (admin.santé@arsia.be) soit par téléphone (083/23.05.15 – option 4).

	Vaccins disponibles en Belgique	
	BovaltoRespi4 & Rispoval 3	Bovilis BVD et Bovela
Description	Vaccins grippes contenant plusieurs valences dont la BVD	Vaccins pour protéger son troupeau d'une contamination par le virus de la BVD
Objectif	Prévenir les troubles respiratoires chez les jeunes	Vaccination des femelles reproductrices pour prévenir la naissance d'IPI
Utilisation dans les troupeaux ayant arrêté le dépistage BVD systématique à la naissance	Incompatible C'est important de vacciner contre les grippes mais il faut utiliser d'autres vaccins!	OK En adaptant le protocole vaccinal pour que les femelles de moins de 14 mois ne soient pas vaccinées avant d'être testées pour le maintien BVD.

